

Règlement 2024 le « Défi des 3 Villards »

Article 1 : Organisation

L'Association du Défi des 3 Villards en Oisans organise les épreuves du Défi des 3 Villards, en partenariat avec les Offices de Tourisme et Municipalités de :

Le Bourg d'Oisans, la Garde en Oisans, Villard Reculas, Villard Reymond et Villard Notre Dame.

Article 2 : Épreuves et parcours

Samedi 08 juin 2024

9h00	Départ de la course : montée le Bourg d'Oisans / Villard Reymond
9h30 à 11h30	Point de ravitaillement en libre-service à Villard Reymond à l'arrivée
11h45	Repas au village de Villard Reymond
11h45	Remise des prix de la montée le Bourg d'Oisans – Villard Reymond sur le site d'arrivée
12h45	Départ des navettes de Villard Reymond pour retour au Bourg d'Oisans
16h00	Départ de la course : Montée le Bourg d'Oisans / Villard Notre Dame
16h30	Arrivée des premiers coureurs
16h30 à 18h30	Point de ravitaillement en libre-service à Villard Notre Dame sur le site d'arrivée (panier repas)
18h00	Remise des prix de la montée le Bourg d'Oisans / Villard Notre Dame sur le site d'arrivée
18h30	Arrivée des derniers coureurs
18h30	Départ des navettes de Villard Notre Dame pour retour au Bourg d'Oisans

Pas de repas de clôture sur la journée du samedi.

Dimanche 09 juin 2024

8h00	Départ de la course : trail de 18km
9h30 à 12h	Point de ravitaillement en libre-service à Villard Reculas à l'arrivée (lac du Langaret)
10h	Départ de la course : montée le Bourg d'Oisans / Villard Reculas, sur le site du marais de Vieille Morte (lieu-dit des 3 ponts)
10h30	Arrivée des premiers coureurs de la montée type KV
11h30	Barrière horaire du trail de 18km au niveau du ravitaillement du lieu-dit des 3 ponts.

11h30	Début des rotations des navettes de Villard Reculas pour retour au Bourg d'Oisans
12h00	Arrivée des derniers coureurs des deux épreuves
12h30	Repas de clôture et remise des prix du Défi des 3 Villards à Villard Reculas

Remise des prix lors du repas de clôture du dimanche 09 juin à 12h30 :

- Remise des prix de la montée du Bourg d'Oisans - Villard Reculas
- Remise des prix du défi traditionnel
- Remise des prix Tournée des 3 Villards (Trail de 18 km)
- Remise des prix du défi « Tournée des 3 Villards »

Retrouvez toutes les informations des épreuves sur le site : www.defi-3villards-oisans.fr

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler les épreuves, sans remboursement possible.

Article 3 : Conditions générales

Le « Défi des 3 Villards » se déroulera en conformité avec le présent règlement.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et par la signature du bulletin d'inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Pour contribuer au maintien de la biodiversité présente en Oisans, soyez discrets, restez sur les sentiers et ramenez vos déchets.

Pour lutter contre l'érosion ainsi que pour la régularité de la course, il est interdit de couper les lacets et sentiers.

Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble des épreuves.

Article 4 : Conditions de participation

Les épreuves du « Défi des 3 Villards » et les montées à l'unité du samedi 08 juin et du dimanche 09 juin sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non à partir de la **catégorie CADET**.

La « Tournée des Villards » et le « Défi Tournée des 3 Villards », sont des épreuves ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non à partir de la **catégorie ESPOIR**.

Conditions de participations et exigences règlementaires sur la course « Tournée des 3 Villards » :

- Une barrière horaire sera mise en place à 11h30, sur le dernier point de ravitaillement de la Paute (lieudit des 3 ponts). Tous les concurrents qui se présenteront sur ce point de ravitaillement **après 11h30** seront stoppés et rapatriés à la salle polyvalente du Quartz au Bourg d'Oisans.

- **Tout au long de la course, chaque coureur participant devra être équipé** : de vêtements de pluie, d'une couverture de survie, ainsi que d'un ou plusieurs contenants avec boissons réhydratantes de son choix (minimum : 1 litre).

Le contrôle de ce matériel obligatoire pourra être effectué avant le départ de course.

L'ensemble des épreuves du « Défi des 3 Villards » sont réservées aux coureurs entraînés, en très bonne condition physique et aptes à courir seuls sur des sentiers de montagne escarpés et dans des conditions qui peuvent être rendues difficiles par les phénomènes météorologiques.

Sont exigés :

- Soit **un certificat médical** mentionnant la « non contre-indication à la pratique de la « **course à pied en compétition** » délivré moins d'un an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie).
- Soit **une licence sportive, en cours de validité** à la date de la compétition, délivrée par une des fédérations agréées et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**
- Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF et doit être rédigé en français ou transmis avec une traduction certifiée.

Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'un document valable tel que décrit ci-dessus. Aucun remboursement ne sera possible dans le cas contraire.

Article 5: Inscriptions

Les inscriptions se feront :

- Par internet avec paiement **sécurisé jusqu'au 08 juin 2024 inclus**
- Sur place par chèque ou en espèces

Le tarif des courses intègre l'accès aux navettes, l'accès aux repas pour chaque concurrent.

Les tarifs des courses appliqués sont les suivants :

	Course	Date de la course	Tarif jusqu'à j-7	Tarif sur place
Courses type KV	Montée Bourg d'Oisans > Villard Reymond	08/06 à 9h00	20 €	25 €
	Montée Bourg d'Oisans > Villard Notre Dame	08/06 à 16h00	20 €	25 €
	Montée Bourg d'Oisans > Villard Reculas	09/06 à 10h00	20 €	25 €
Défi 3 KV	Défi traditionnel (les 3 courses type KV)	08/06 et 09/06	40 €	45 €
Trail court	La Tournée des 3 Villards (18km, 2 000m D+)	09/06 à 8h00	25 €	30 €
Défi 2 KV + 1 trail	Défi « Tournée des 3 Villards » 2 courses type KV le samedi + trail 18km le dimanche	08/06 et 09/06	45 €	50€

Accueil des compétiteurs et retraits des dossards/inscriptions sur place :

Tout changement de nom sur un dossard est accepté par l'organisation sous réserve de présentation d'un certificat médical.

- **7h00 à 8h30 : Accueil des participants pour retrait des dossards et inscriptions sur place pour les épreuves suivantes :**
 - Montée le Bourg d'Oisans - Villard Reymond
 - Montée le Bourg d'Oisans - Villard Notre Dame
 - Défi des 3 Villards traditionnel (3 montées des Villards de type KV)
 - Défi « Tournée des 3 Villards » (2 montées des Villards du samedi + tournée des 3 Villards).

- **13h30 à 15h30 : Accueil des participants pour retrait des dossards et inscriptions sur place pour les épreuves suivantes :**
 - Montée le Bourg d'Oisans – Villard Notre Dame
 - Montée le Bourg d'Oisans – Villard Reculas

- **16h00 à 18h00 : Accueil des participants pour retrait des dossards des épreuves suivantes :**
 - Montée le Bourg d'Oisans – Villard Reculas du 09/06
 - « Tournée des 3 Villards » : Trail de montagne de 18 km D+ du 09/06

Article 6 : Annulation

Toute personne ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical) et le signalant avant le 1er juin 2024 sera remboursé du montant engagé, moins 5 euros de frais de dossier.

Passé le 1er juin 2024, aucun remboursement ne sera possible.

Article 7 : Classement et récompenses

Sur chaque épreuve, le classement chronométrique fera l'objet d'une remise des prix :

- **Montée le Bourg d'Oisans - Villard Reymond (08/06 à 9h00) :**
1er 2eme et 3eme HOMME et 1^{ere}, 2eme et 3eme FEMME

- **Montée le Bourg d'Oisans - Villard Notre Dame (08/06 à 16h00)**
1er 2eme et 3eme HOMME et 1^{ere}, 2eme et 3eme FEMME

- **Montée le Bourg d'Oisans- Villard Reculas (08/06 à 10h00)**
1er 2eme et 3eme HOMME et 1^{ere}, 2eme et 3eme FEMME

- **Défi des 3 Villards traditionnel (3 montées des Villards de type KV)**
1er 2eme et 3eme HOMME et 1^{ere}, 2eme et 3eme FEMME

- **La Tournée des 3 Villards 18 km (09/06 à 8h00)**
1er 2eme et 3eme HOMME et 1^{ere}, 2eme et 3eme FEMME

- **Défi Tournée des 3 Villards : (08 et 09/06 à 8h00)**
1er 2eme et 3eme HOMME et 1^{ere}, 2eme et 3eme FEMME

Article 8 : Balisage

Le balisage sera assuré avec de la peinture, de la rubalise ou des fanions. Sur les rares portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents sur les parcours.

Des serre-files seront présents pour sécuriser la course. Ils assureront également le débalisage systématique.

Article 9 : Ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé à chaque arrivée :

- Samedi 08/06 : ravitaillement en libre-service à Villard Reymond de 9h30 à 11h30 : eau + nourriture
- Samedi 08/06 : ravitaillement en libre-service à Villard Notre Dame de 16h30 à 18h30 : eau + nourriture
- Dimanche 09/06 : ravitaillement en libre-service au col du Solude pour l'épreuve de trail de montagne : eau + nourriture
- Dimanche 09/06 : ravitaillement en libre-service au lieudit des 3 ponts : eau + nourriture

Article 10 : Assurance

L'association Défi des 3 Villards en Oisans a souscrit une assurance responsabilité civile en ce qui concerne l'organisation et la couverture de l'évènement. L'organisation conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

Article 11 : Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle et remettre son dossard et sa puce au 1er contrôleur. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Une équipe de secouristes sera présente sur les courses.

Article 12 : Droit à l'image, confidentialité

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les épreuves, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou des données le concernant.

Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de courses statuera sur la décision à prendre.